



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

Paris, le 27 juin 2006

Mmes – MM. Les Présidents des Associations
affiliées – structures Agréées
Ligues - Comités Départementaux
Directeurs Techniques - Membres de la DTN

06.1314

Objet : Modification du cursus et des prérogatives du Moniteur Fédéral

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 17

Le Conseil Fédéral du 23 juin 2006 a approuvé les propositions de la commission Technique & Pédagogique :

- les prises de vues en chute sont possibles pour une finalité pédagogique (debriefing et briefing de l'élève).
- en aucun cas le Moniteur Fédéral n'intervient directement en chute sur l'élève.
- le niveau minimal de l'élève suivi doit être le Brevet A (partie chute).

Objectifs de la modification :

- Renforcer l'encadrement bénévole au sein des écoles. Beaucoup d'entre elles souhaitent des Moniteurs Fédéraux, bien que ces écoles aient une faible pratique de la Trad (voire aucune).
- Valoriser et diversifier le travail du Moniteur Fédéral qui ne devrait pas se résumer à former et larguer des OA.
- Fidéliser la pratique post Brevet A et B en visant un meilleur suivi des élèves par un encadrement bénévole (au sol, en chute et sous voile)
- Moderniser et optimiser la formation des Moniteurs Fédéraux.

Validation et formation :

Moniteur Fédéral déjà diplômé : un directeur technique, un Formateur de Moniteurs Fédéraux ou un membre de la DTN peut valider la prérogative qui concerne la prise de vue, dans la mesure où le Moniteur Fédéral est initiateur B2 ou B4 (VR ou Free Fly) en le mentionnant sur son carnet de sauts.

Moniteur Fédéral en formation : les UF1&2 restent identiques à celles conduites actuellement. Une information sur la sécurité liée aux prises de vues sera faite (taux de chute, équipement, positionnement, différence élève trad / élève PAC,...). La validation de cette prérogative est mentionnée sur le livret de formation par un Formateur de Moniteurs Fédéraux ou un membre de la DTN.



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

Le contenu de l'UF3 se découpe comme suit

FORMATION des Moniteurs Fédéraux	Module prises de vues	Module OA
Formation aux 1er sauts	obligatoire	obligatoire
Technique de largage OA	optionnel	obligatoire
Conduite des progressions	obligatoire	obligatoire
Guidage radio/suivi voile	obligatoire	obligatoire
Pliage	obligatoire	obligatoire
Direction de séance	obligatoire	obligatoire
« Prises de vues en chute »	obligatoire	optionnel (qualification initiateur B2 ou B4 prérequis)

Les prérogatives du Moniteur Fédéral (Largage OA et/ou Prises de vues) devront être mentionnées sur le diplôme. Il conviendra de modifier les carnets de formation des Moniteurs Fédéraux, d'adapter la formation des futurs Moniteurs Fédéraux, et de modifier en ce sens la documentation (technique & pédagogique et réglementation).

Date d'application : Immédiate

Jean-Marc SEURIN
Directeur Technique National